Liminaire du CSAL FS du 23 septembre 2025

Madame, Monsieur le Président,

Avant tout, nous voulons avoir une pensée pour nos collègues disparus, leurs familles et leurs équipes. Depuis le début de l'année, la DGFiP traverse une situation d'une gravité inédite : à la mi-septembre 2025, seize suicides et presque autant de tentatives sont décomptés, quand toute l'année 2024 en recensait neuf et treize. La semaine dernière, ce sont deux autres collègues que nous avons perdus. En dix ans, près de 140 agents de la DGFiP se sont suicidés ; un chiffre insoutenable.

L'évolution du nombre de suicides depuis 2012 montre un point de rupture après 2017, année où le nombre de suicides a été le plus élevé de la période (22). 2025 est marquée par une hausse par rapport aux années précédentes, avec 14 suicides enregistrés au 31 juillet 2025.

La Direction générale a réuni les organisations syndicales le 5 septembre et annonce un plan 2025-2027. Nous le disons clairement : parler de « sphère personnelle » pour expliquer la majorité des cas revient à invisibiliser la souffrance au travail et la dégradation des conditions de vie au travail. Les collègues ne vivent pas en apesanteur : sous-effectifs chroniques, réorganisations à répétition, objectifs irréalistes, écrêtements, instabilité des missions, pression sur les accueils ; tout cela pèse directement sur la santé. Nous refusons que ces événements soient minimisés, dépolitisés ou renvoyés à l'intime. Ici, en Gironde, nous exigeons des décisions précises, datées et dotées : déclenchement systématique d'une enquête de la Formation spécialisée après chaque suicide ou tentative, quel que soit le lieu, avec accès aux données utiles, calendrier d'actions et suites écrites ; reconnaissance officielle du caractère potentiellement professionnel tant que l'enquête n'est pas close, et mise en protection immédiate des équipes. Il faut que la DGFIP prenne la mesure

de la souffrance au travail et des facteurs aggravant comme les suppressions d'emplois, les réorganisations de service, la course aux chiffres et à la performance. Amélie Verdier promet un plan 2025-2027 sur la lutte contre les suicides mais un plan sans moyens n'est qu'un pansement ; nous attendons des effectifs, des crédits et des échéances. La DGFIP doit arrêter de cacher ce fléau sous le tapis comme si il n'existait pas. Si les organisations syndicales vous alertent sur le fait que les situations de détresse se multiplient chez nos collègues et qu'il est nécessaire d'agir, ce n'est pas pour nous entendre dire avec véhémence que nous exagérons toujours et que la majorité des agents sont heureux (comme cela a pu être le cas le 16 avril 2025 lors du CSAL-FS).

Nous souhaitons également dire un mot sur la communication de nos travaux. Depuis juillet 2024, aucune publication n'a été mise en ligne dans la rubrique Ulysse 33 dédiée au dialogue social, en particulier pour le CSAL et le CSAL-FS. Ce silence nuit à l'information des agents et fragilise la crédibilité de nos échanges. Conformément à l'article 32 du règlement intérieur, dans le mois qui suit chaque séance, les projets et avis rendus sont portés à la connaissance de tous les agents, notamment par publication sur l'intranet directionnel. Dans les deux mois, les suites données doivent être communiquées par écrit aux membres de l'instance. Nous attendons le respect strict de ces dispositions et une remise à niveau rapide des publications afin que la nature et la teneur des travaux menés dans les instances de dialogue sociale soient accessibles à l'ensemble des agents.

Enfin, en cette fin d'année d'exercice budgétaire, Solidaires Finances Publiques 33 rappelle que le budget de la FS doit être consacré exclusivement à des actions visant à prévenir les risques professionnels et à améliorer concrètement les conditions de travail. Il n'est pas question de dépenser l'enveloppe pour tout et n'importe quoi : pas de dépenses de fonctionnement ou d'apparat, pas d'achats sans lien direct avec la santé-sécurité. Il est de notre devoir en tant que membres élus de vérifier que l'enveloppe de cette instance est correctement utilisée et ce, pour des actions qui rentrent dans le domaine de compétences du CSAL-FS.

Petit retour sur la mise en place depuis une semaine (bien sûr, pas de présentation en CSAL ici non plus) : aucune préparation !
Les usagers ne sont pas informés du nouveau numéro, les imprimés pas (encore ?) modifiés. Donc les appels aboutissent toujours à la trésorerie Amendes. La solution trouvée par la cheffe de service : couper le téléphone en mettant un répondeur disant d'appeler le CCA. Du coup, que deviennent les usagers dont la demande ne peut pas être traitée par le CCA, à qui l'on dit de recontacter leur trésorerie Amendes ? C'est un coup à récupérer des usagers agacés (à juste titre) à l'accueil. A bordeaux : le téléphone est maintenu. Le CCA est un point de contact supplémentaire avec des explications de base. On a un mauvais taux de décroché donc ce point de contact sera un plus. Les imprimés ? Il faudra éponger le reste.
Il n'y a pas de suppression d'emploi sur bdx amendes et ce serait plutôt la demande contraire. AFD vont exploser.